



Nations Unies

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la trente-neuvième session
(26-29 février 2008)**

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément n° 4

Conseil économique et social
Documents officiels, 2008
Supplément n° 4

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la trente-neuvième session
(26-29 février 2008)**



Nations Unies • New York, 2008

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	1
A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	1
B. Décisions portées à l'attention du Conseil	5
39/101. Examen du programme : statistiques de l'emploi	5
39/102. Statistiques de l'éducation	6
39/103. Programme de comparaison internationale	7
39/104. Comptabilité nationale	8
39/105. Statistiques économiques intégrées	10
39/106. Statistiques du tourisme	11
39/107. Statistiques de la distribution	11
39/108. Statistiques industrielles	12
39/109. Statistiques du commerce international de marchandises	13
39/110. Statistiques du développement humain	13
39/111. Collecte et diffusion des statistiques par la Division de statistique de l'ONU	14
39/112. Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées	15
39/113. Développement des statistiques régionales en Afrique	16
39/114. Indicateurs du développement	16
39/115. Statistiques sanitaires	17
39/116. Questions relatives au programme : Division de statistique de l'ONU	18
39/117. Documents examinés par la Commission de statistique à sa trente-neuvième session	18
II. Points sur lesquels la Commission devra se prononcer après examen	20
A. Examen du programme : statistiques de l'emploi	20
B. Statistiques de l'éducation	20
C. Programme de comparaison internationale	21
D. Comptabilité nationale	22
E. Statistiques économiques intégrées	22
F. Statistiques du tourisme	23
G. Statistiques de la distribution	23
H. Statistiques industrielles	24

I.	Statistiques du commerce international de marchandises	25
J.	Statistiques du développement humain	25
K.	Collecte et diffusion des statistiques par la Division de statistique de l'ONU.....	26
L.	Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées	26
M.	Développement des statistiques régionales en Afrique	27
N.	Indicateurs du développement	28
III.	Points pour information	29
A.	Statistiques sanitaires	29
B.	Recensements de la population et du logement	29
C.	Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises	29
D.	Statistiques du commerce international de marchandises	29
E.	Statistiques du commerce international des services	30
F.	Groupe d'Ottawa sur les indices des prix	30
G.	Statistiques des sciences et de la technologie	30
H.	Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel.....	30
I.	Statistiques agricoles	30
J.	Statistiques de l'environnement.....	31
K.	Comptabilité environnementale.....	31
L.	Coordination et intégration des programmes de statistique.....	31
M.	Classifications économiques et sociales internationales	31
N.	Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social.....	32
O.	Principes régissant les activités statistiques internationales	32
IV.	Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).....	33
V.	Ordre du jour provisoire et dates de la quarantième session de la Commission de statistique ..	34
VI.	Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-neuvième session	35
VII.	Organisation de la session.....	36
A.	Ouverture et durée de la session	36
B.	Participation	36
C.	Élection du Bureau	36
D.	Ordre du jour et organisation des travaux.....	36
E.	Documentation	38

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-neuvième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarantième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-neuvième session;
- b) Décide que la quarantième session de la Commission se tiendra à New York du 24 au 27 février 2009;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarantième session de la Commission tels qu'ils figurent ci-après :

Ordre du jour provisoire de la quarantième session de la Commission

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation de la session

3. Examen du programme : changements climatiques et statistiques officielles.

Documentation

Rapport de l'organisme chargé de l'examen

4. Statistiques démographiques et sociales :

- a) Recensements de la population et du logement;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Statistiques des établissements humains;

Documentation

Rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

- c) Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération;

Documentation

Rapport du Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération

- d) Statistiques sanitaires;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires

- e) Statistiques sociales;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- f) Statistiques de l'éducation;

Documentation

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

- g) Statistiques sur les drogues et l'utilisation des drogues;

Documentation

Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

- h) Groupe de Washington sur la mesure des incapacités;

Documentation

Rapport du Groupe de Washington sur la mesure des incapacités

- i) Statistiques des migrations;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- j) Statistiques de l'emploi;

Documentation

Rapport du Comité de coordination des activités de statistique

- k) Statistiques ventilées par sexe;

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le Programme mondial de statistiques ventilées par sexe

Rapport du Groupe des Amis du Président sur l'examen des indicateurs de la violence à l'égard des femmes

l) Statistiques de la culture.

Documentation

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

5. Statistiques économiques :

a) Comptabilité nationale;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

b) Statistiques agricoles;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

c) Registres du commerce;

Documentation

Rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres du commerce

d) Statistiques de l'énergie;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie

e) Statistiques des services;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des services

Rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services

f) Statistiques des technologies de l'information et des communications;

Documentation

Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement

g) Programme de comparaison internationale;

Documentation

Rapport de la Banque mondiale

h) Statistiques des prix.

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix

6. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement :

- a) Comptabilité environnementale.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

7. Activités non classées par domaine :

- a) Coordination et intégration des programmes statistiques;

Documentation

Rapport du Comité de coordination des activités de statistique

- b) Questions relatives à la gestion des bureaux nationaux de statistique;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- c) Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- d) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun des données et métadonnées;

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées

- e) Coordination des travaux méthodologiques en cours;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- f) Renforcement des capacités statistiques;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Comité directeur du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle sur le renforcement des capacités statistiques

- g) Indicateurs du développement;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- h) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- i) Méthodes de travail de la Commission de statistique;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- j) Développement de statistiques régionales.

Documentation

Rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

8. Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).
9. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante et unième session de la Commission de statistique.

Documentation

Note du Secrétariat contenant l'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session de la Commission

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission

10. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarantième session.

B. Décisions portées à l'attention du Conseil

2. Les décisions ci-après, adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil :

39/101

Examen du programme : statistiques de l'emploi

La Commission de statistique :

a) A salué la qualité du rapport sur les statistiques du travail établi au titre de l'examen du programme par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord¹, pris note des recommandations qui y sont formulées et accueilli favorablement l'approche positive adoptée et les engagements pris par l'Organisation internationale du Travail;

b) A souligné qu'il faut une meilleure coordination pour améliorer la qualité et la cohérence des statistiques du travail aux niveaux national et mondial, et ce, en consultation avec le Comité de la coordination des activités de statistique;

c) A réaffirmé l'importance des conceptions méthodologiques, y compris l'harmonisation des cadres conceptuels, les définitions connexes ainsi que l'évaluation et la mise à jour éventuelles des cadres de comptabilisation du travail, souligné que l'action devait être conduite par les groupes d'experts et groupes de travail existants et réaffirmé également qu'il faudrait veiller à une large représentation des pays, notamment des pays en développement;

¹ E/CN.3/2008/2.

d) A estimé que la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations issues de l'examen du programme pourrait mettre à rude épreuve l'Organisation internationale du Travail étant donné les ressources dont celle-ci dispose actuellement, souligné la nécessité de hiérarchiser les recommandations et demandé qu'une feuille de route soit établie en vue de leur mise en œuvre;

e) A demandé aux donateurs d'appuyer l'assistance technique internationale en vue d'accroître la capacité des pays en développement d'établir des statistiques du travail de qualité, et noté que l'assistance technique devrait être coordonnée et mise en œuvre dans le cadre des programmes de coopération technique existants;

f) S'est félicitée des travaux effectués par la Conférence des statistiques du travail de l'Organisation internationale du Travail et a proposé que celle-ci envisage éventuellement de revoir ses méthodes de fonctionnement, en particulier la périodicité et la durée de ses sessions, et a engagé les États membres à participer à la prochaine conférence;

g) A prié l'Organisation internationale du Travail de lui faire rapport, à sa quarantième session, des résultats de la conférence et des autres mesures prises en vue de mettre en œuvre les recommandations du rapport d'examen, y compris la feuille de route.

39/102

Statistiques de l'éducation

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de l'Institut de statistique de l'UNESCO sur l'état d'avancement des travaux de l'Équipe spéciale des statistiques de l'éducation²;

b) A pris note de la méthode de travail proposée pour l'établissement du rapport final de l'Équipe spéciale;

c) A reconnu l'importance de l'appropriation par les États membres, et souligné qu'il importe que l'Équipe spéciale serve d'instance où se tiennent des débats visant à élaborer un cadre général pour les statistiques internationales de l'éducation et à formuler des recommandations sur les mécanismes propres à assurer une meilleure coordination entre les organismes internationaux chargés des statistiques de l'éducation;

d) A prié l'Équipe spéciale d'élargir sa représentation régionale aux bureaux nationaux de statistique pour mieux faire ressortir les diverses situations dans les différentes parties du monde;

e) A prié l'Institut de statistique de l'UNESCO de lui faire rapport, au nom de l'Équipe spéciale, à sa prochaine session.

² E/CN.3/2008/3.

39/103 Programme de comparaison internationale

La Commission de statistique :

a) S'est félicitée de l'achèvement du cycle de 2005 du Programme de comparaison internationale, portant sur 146 pays, qu'elle a qualifié d'acquis majeur, et a pris note des dates de publication des résultats;

b) A exprimé ses remerciements à la Banque mondiale, au Bureau mondial du Programme de comparaison internationale, au Conseil d'administration, au Groupe consultatif technique, aux coordonnateurs régionaux, aux pays participants et aux divers partenaires du Programme dont l'appui technique et financier a permis de mener à terme le cycle de 2005;

c) A pris note du rapport d'ensemble des Amis du Président sur l'évaluation du cycle de 2005³ et en a entériné les conclusions et recommandations, et en particulier :

i) A résolument approuvé la poursuite du Programme de comparaison internationale, la date à retenir pour le prochain cycle étant 2011, afin de maintenir l'élan donné par le cycle de 2005 s'agissant de l'expérience acquise et du renforcement des capacités au niveau national et de mieux faire coïncider le Programme avec le programme OCDE/Eurostat;

ii) S'est déclarée favorable à la poursuite de l'objectif ambitieux d'un traitement de toutes les composantes du produit intérieur brut dans la comparaison afin de contribuer au développement de la comptabilité nationale dans les pays participants;

iii) A prié la Banque mondiale de continuer à accueillir le Bureau mondial du Programme de comparaison internationale et reconnu le rôle fondamental joué par la Banque mondiale dans cette entreprise complexe;

iv) A invité les bureaux régionaux de coordination à continuer de jouer leur rôle de coordination du Programme de comparaison internationale pendant le prochain cycle;

d) A approuvé la création d'un conseil d'administration intérimaire comprenant les membres de l'actuel Conseil d'administration, le responsable du groupe des Amis du Président et des membres intéressés de ce groupe. Un sous-comité du Conseil d'administration intérimaire, dont le mandat serait approuvé par le Bureau de la Commission de statistique, devrait s'occuper des questions opérationnelles indispensables pour le prochain cycle, notamment le recrutement du nouveau Directeur mondial, la stratégie de collecte de fonds, les moyens d'obtenir des informations des utilisateurs, la suite à donner aux enseignements tirés du cycle de 2005 et la réalisation d'études pilotes aux fins d'études méthodologiques;

e) A dit attendre avec intérêt d'examiner à sa quarantième session les modalités de mise en œuvre du prochain cycle et prié la Banque mondiale d'établir un document de stratégie comportant :

³ E/CN.3/2008/4.

- i) Un plan pour élargir le Programme de comparaison internationale à un plus grand nombre de pays, en particulier à ceux du Pacifique, des Caraïbes et d'Amérique centrale;
 - ii) Des précisions concernant les politiques en matière d'accès aux données et d'échange de données;
 - iii) Des propositions pour amener les principales parties prenantes et les grands groupes d'utilisateurs des pays participants à soutenir le Programme de comparaison internationale et à faire de la participation à celui-ci une priorité absolue;
 - iv) Des propositions en vue de l'élaboration de programmes de coopération technique non seulement dans le domaine des statistiques des prix mais aussi dans celui de la comptabilité nationale, de sorte à préparer la mise en œuvre du Programme de comparaison internationale;
 - v) Des propositions en vue de l'intégration du Programme de comparaison internationale dans les programmes statistiques nationaux;
 - vi) Un projet de plan de collaboration avec les principaux utilisateurs nationaux et internationaux actuels et potentiels du Programme de comparaison internationale, en vue d'encourager l'utilisation des résultats obtenus;
- f) A pris note de la préoccupation selon laquelle 2011, année proposée pour le prochain cycle, pourrait présenter des difficultés à plusieurs pays, ces derniers devant réaliser cette même année des recensements de la population, et a par conséquent prié les organisateurs du Programme de comparaison internationale de trouver une stratégie pour faire face à cette question;
- g) A encouragé les partenaires du Programme de comparaison internationale à poursuivre le renforcement des capacités dans les pays en développement afin d'améliorer la qualité des données disponibles pour le prochain cycle.

39/104

Comptabilité nationale

La Commission de statistique :

- a) A félicité les membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, notamment l'Office statistique des Communautés européennes, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale, et les membres du Groupe consultatif d'experts sur la comptabilité nationale pour leurs travaux qui ont abouti à la présentation du premier volume actualisé du Système de comptabilité nationale, et a salué les importantes contributions de la responsable du projet, Carol Carson, et de la rédactrice du Système de comptabilité nationale actualisé, Anne Harrison;
- b) A adopté, en principe, le premier volume actualisé du Système de comptabilité nationale comme norme statistique internationale pour la comptabilité nationale, et a encouragé les États membres et les organisations régionales et internationales à appliquer la norme et à appuyer tous les aspects de la mise en

œuvre du Système de comptabilité nationale actualisé, notamment la communication, aux échelons national et international, des statistiques des comptes nationaux sur la base du Système de comptabilité nationale actualisé;

c) A constaté que le temps nécessaire pour évaluer le premier volume du Système de comptabilité nationale actualisé a été insuffisant et fait sienne la proposition du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale tendant à lui accorder deux mois supplémentaires, jusqu'à la fin d'avril 2008, pour mener à terme son examen. Cette période d'examen permettra à toutes les parties prenantes d'examiner la cohérence conceptuelle et la constance du Système compte tenu des recommandations relatives aux 44 questions adoptées par la Commission à sa trente-huitième session en 2007 et des précisions qui en découlent. Pendant la période d'examen de deux mois, les pays et les organisations internationales seront invités à porter à l'attention du Groupe de travail intersecrétariats leurs observations de fond, mais pas les changements ou révisions au libellé des recommandations convenues;

d) A chargé le Groupe de travail intersecrétariats de mettre au point et de publier le premier volume, après approbation du Bureau de la Commission, en versions électronique et imprimée pré-éditées, en tenant compte des observations de fond formulées pendant la période d'examen de deux mois;

e) A estimé que la mise en forme officielle du premier volume devrait être réalisée à titre prioritaire et pris note du calendrier de sa publication ultérieure dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;

f) A prié le Groupe de travail intersecrétariats de prendre les dispositions voulues pour achever le deuxième volume du Système de comptabilité nationale actualisé et pour le lui présenter à sa quarantième session conformément à l'engagement que celui-ci a pris à l'égard de la Commission à sa trente-huitième session;

g) A engagé le Groupe de travail intersecrétariats à lui présenter, à sa quarantième session, une stratégie pour la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale actualisé dans le cadre de la coopération pour le développement. La stratégie devrait tenir compte des contributions issues de la Conférence sur la divulgation des standards internationaux et la coordination dans le domaine des comptes nationaux pour une croissance durable et le développement, organisée conjointement, du 6 au 8 mai 2008, par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et l'Office statistique des Communautés européennes, ainsi que d'autres réunions intergouvernementales et régionales portant sur l'élaboration de plans d'action en vue de la mise en œuvre du Système;

h) A estimé que la stratégie détaillée devrait faire ressortir la nécessité d'une coordination régionale et sous-régionale, étant donné les différents niveaux de développement statistique, et préciser la stratégie de sensibilisation des utilisateurs, en particulier de ceux chargés de la formulation et de l'analyse des politiques;

i) S'est félicitée de la proposition formulée dans le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale⁴ tendant à organiser en 2008, à l'intention des pays intéressés et d'autres parties prenantes, une réunion pour définir

⁴ E/CN.3/2008/5.

les modalités de création d'un groupe de haut niveau sur la comptabilité nationale et d'en présenter les conclusions à la Commission à sa quarantième session;

j) A prié le Groupe de travail intersecrétariats de solliciter l'avis des États Membres, pendant la période d'examen du premier volume, concernant le titre du Système de comptabilité nationale actualisé, en analysant sans parti pris les différentes propositions, et d'informer le Bureau de la Commission de son évaluation. Le Bureau sollicitera l'assentiment des membres de la Commission quant à la décision qu'il adoptera.

39/105

Statistiques économiques intégrées

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction la qualité et le caractère exhaustif du rapport des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées⁵ et félicité l'animateur et les membres du groupe des Amis de la présidence pour le rapport;

b) A fait siennes les conclusions et les recommandations des Amis de la présidence énoncées dans le rapport;

c) A affirmé le rôle du Système de comptabilité nationale en tant que cadre de coordination pour les statistiques économiques, et a estimé qu'il importait de rendre plus cohérentes les statistiques économiques primaires en vue d'accroître la qualité et la valeur analytique aussi bien des statistiques économiques primaires que des statistiques macroéconomiques;

d) Est convenue qu'il faut rassembler et diffuser des études de cas et mettre au point d'autres moyens pratiques pour échanger les données d'expérience et aider les pays à appliquer une approche intégrée dans leurs systèmes statistiques nationaux, et était d'avis qu'il faudrait sans doute élaborer un cadre pour établir ces directives;

e) A recommandé que les directives concernant les aspects pratiques de l'intégration devraient porter en particulier sur les éléments suivants : la nécessité d'une coopération avec les utilisateurs et les fournisseurs de données; la mise en place de registres de commerce centraux et l'utilisation de données administratives; l'harmonisation conceptuelle des données d'une étude à l'autre; une coordination solide et décentralisée des opérations d'enquête au sein de l'institution statistique nationale; la nécessité de disposer au sein de l'institution statistique nationale d'une entité spécialisée dans l'établissement de données administratives qui doivent être harmonisées avec les données issues des enquêtes; et une stratégie de sondage qui tienne compte de la charge qui pèse sur les entités fournissant les données;

f) A souligné que ces directives devraient être liées à la théorie économique et faire ressortir les différences entre un système statistique centralisé et un système décentralisé;

g) A pris note des difficultés qu'éprouvent les pays en développement à réunir des statistiques économiques primaires, à faire face aux dépenses qu'exigent la mise en place et l'exploitation d'un registre de commerce central, à mettre en

⁵ E/CN.3/2008/6.

place une infrastructure administrative de collecte de données, à maintenir des bases de données et à obtenir des données provenant de personnes qui n'ont pas été prises en charge dans les enquêtes sur les entreprises, et a estimé qu'il faudrait tenir dûment compte de ces questions lors de la prestation de conseils de sorte à favoriser l'intégration des statistiques économiques;

h) A reconnu qu'il faut juger du bien-fondé de la mise en place d'un système intégré de statistique au-delà des statistiques économiques;

i) A proposé que le suivi soit mené par un nouveau groupe des Amis de la présidence et demandé aux pays intéressés de participer à cet effort de collaboration et d'indiquer s'ils souhaitent faire office d'animateur du groupe.

39/106

Statistiques du tourisme

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport conjoint établi par le Secrétaire général et l'Organisation mondiale du tourisme⁶, et félicité la Division de statistique de l'ONU et l'Organisation mondiale du tourisme d'avoir mené à bonne fin l'opération de révision;

b) A adopté les Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme et demandé que le texte final des recommandations soit réaménagé pour tenir compte des propositions qu'elle a faites;

c) A prié l'Organisation mondiale du tourisme et la Division de statistique de l'ONU d'élaborer un programme de mise en œuvre, et notamment d'établir un guide et de tenir des ateliers de formation, en collaboration avec les organisations supranationales et régionales;

d) A pris note de la version 2008 du Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel;

e) A demandé que les Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme et la version 2008 du Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel soient publiées dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dès que possible.

39/107

Statistiques de la distribution

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les statistiques de la distribution⁷ et le document d'information sur la version 2008 des Recommandations internationales pour les statistiques de la distribution;

⁶ E/CN.3/2008/7.

⁷ E/CN.3/2008/8.

b) A adopté les Recommandations internationales pour les statistiques de la distribution, telles qu'elles figurent dans le document d'information;

c) A fait sien le programme d'application de la version 2008 des Recommandations internationales pour les statistiques de la distribution, énoncé dans le rapport, qui comporte notamment la tenue d'ateliers régionaux de formation, le recensement des pratiques nationales en matière de statistiques de la distribution et l'élaboration de deux manuels intitulés l'un *Distributive Trade Statistics: Compilers Manual* et l'autre *Indices of Distributive Trade: A Handbook of Good Practices*, et a demandé qu'il soit tenu compte des préoccupations exprimées par ses membres s'agissant de la mise en œuvre.

39/108

Statistiques industrielles

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les statistiques industrielles⁸ et le document d'information intitulé Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles de 2008;

b) A adopté la première partie du document sur les Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles de 2008, qui contient les recommandations relatives aux unités statistiques, à leurs caractéristiques, aux données et à leur définition et aux données à utiliser pour la communication des données à l'échelon international, à titre de recommandations internationales pour cette catégorie de statistiques;

c) A fait sienne la deuxième partie du document, qui contient des directives supplémentaires concernant les indicateurs de performance, les sources de données, les méthodes de calcul et la stratégie de collecte, la qualité des données et des métadonnées et la diffusion des statistiques industrielles;

d) A fait sienne la proposition tendant à mettre en œuvre les Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles de 2008 au moyen d'ateliers de formation régionaux organisés en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et de l'élaboration d'un système de gestion des connaissances sur les statistiques économiques de base;

e) A pris note des travaux futurs de la Division de statistique de l'ONU sur les statistiques industrielles, notamment la révision du *Manuel des indices de la production industrielle*;

f) A demandé qu'il soit tenu compte des préoccupations exprimées par ses membres s'agissant de la mise en œuvre.

⁸ E/CN.3/2008/9.

39/109

Statistiques du commerce international de marchandises

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les statistiques du commerce international de marchandises⁹, approuvé l'initiative de la Division de statistique de l'ONU tendant à réviser les recommandations actuelles concernant les statistiques du commerce international de marchandises et demandé que le projet de recommandations révisées lui soit présenté, pour adoption, à sa quarante et unième session, en 2010;

b) A pris note du mandat du Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international de marchandises;

c) A demandé que le projet de recommandations révisées offre un cadre théorique actualisé et les directives voulues pour l'établissement et la diffusion de données, selon une conception intégrée des statistiques économiques;

d) A demandé que les recommandations révisées soient harmonisées dans la mesure du possible avec les recommandations actualisées concernant les statistiques du commerce international de services, les statistiques du système de comptabilité nationale et les statistiques de la balance des paiements;

e) A demandé que, lors de la révision des recommandations, il soit dûment tenu compte de la nécessité de réduire au minimum les coûts liés à la collecte et de l'établissement des données;

f) A pris note du fait que l'Office statistique des Communautés européennes, la CNUCED, l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation mondiale des douanes se sont engagés à prendre une part active à la révision.

39/110

Statistiques du développement humain

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Bureau du rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement¹⁰ et s'est félicitée des mesures prises pour améliorer l'assurance qualité des données;

b) A souligné que le Rapport mondial sur le développement humain constituait une importante source d'information sur les questions de développement aux niveaux national et international;

c) S'est félicitée que des mesures soient prises pour améliorer la qualité des données et indicateurs publiés dans le Rapport mondial sur le développement humain, en particulier de la constitution d'un groupe consultatif sur la statistique, de la mise en place d'un dispositif d'examen par les pairs et de la décision de tenir des consultations périodiques avec les États Membres;

⁹ E/CN.3/2008/10.

¹⁰ E/CN.3/2008/11.

d) A souligné qu'il fallait que le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain continue d'améliorer la transparence dans l'établissement du Rapport mondial sur le développement humain; elle l'a notamment engagé à :

- i) Renforcer les consultations avec les pays sur les statistiques employées dans le calcul de l'indicateur du développement humain;
- ii) Consentir d'autres efforts, conformément à la résolution 2006/6 du Conseil économique et social, en vue d'utiliser les données des pays au lieu des estimations internationales quand et où ces données étaient disponibles;
- iii) Procéder, avec le concours des bureaux de statistique nationaux, à des contrôles de qualité sur les données et les indicateurs avant la publication du rapport;
- iv) Utiliser avec précaution, en concertation avec les pays et de manière transparente, s'il ne disposait pas de données sur les pays, les estimations internationales en vue de l'établissement du Rapport mondial sur le développement humain;

e) A pris note de l'initiative prise par le Comité de coordination des activités de statistique de recueillir des informations sur les centres régionaux de formation qui aideraient à évaluer les besoins et les capacités dans le domaine de la formation, dans toutes les régions;

f) A invité la Division de statistique de l'ONU et la Banque mondiale, en concertation avec le Comité de coordination des activités de statistique, à étudier la possibilité de mettre au point une plate-forme électronique où des informations seraient affichées à la demande concernant la formation, les formateurs et les possibilités de financement, y compris une description des objectifs et des politiques de financement des donateurs.

39/111

Collecte et diffusion des statistiques par la Division de statistique de l'ONU

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général où sont décrites les pratiques que la Division de statistique emploie actuellement en matière de collecte et de diffusion des données¹¹;

b) A engagé la Division à continuer de s'employer à alléger la charge que constitue l'établissement de rapports pour les pays, notamment à l'aide d'accords de collecte de données conjointe;

c) A reconfirmé que la Division était chargée d'aider à répondre aux préoccupations des pays concernant les demandes de données faisant double emploi formulées par des organisations internationales;

¹¹ E/CN.3/2008/12.

d) S'est félicitée des initiatives visant à faciliter et harmoniser davantage l'échange de données et a engagé le Comité de coordination des activités de statistique à poursuivre ses travaux de mise au point d'outils adaptés;

e) A engagé la Division de statistique à mettre gratuitement à disposition les données en vue d'en faciliter la diffusion et l'emploi;

f) A engagé la Division de statistique à continuer de promouvoir l'échange de données d'expérience sur les politiques et pratiques de diffusion des données entre les pays;

g) A félicité la Division de statistique d'avoir mis au point le portail de données UNdata tout en l'engageant à accélérer sa mise en place en vue de réaliser intégralement son potentiel en rassemblant des bases de données sectorielles mondiales, régionales et nationales.

39/112

Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport concernant l'initiative sur l'Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX)¹² et s'est réjoui que les organisations qui l'ont lancée se soient mobilisées pour améliorer la communication des données aux niveaux national et international;

b) A accepté que les normes SDMX soient celles qui régissent l'échange et la mise en commun des données et des métadonnées, demandé que les organisations concernées poursuivent les travaux qu'elles mènent dans le cadre de cette initiative et engagé les organisations nationales et internationales de statistique à appliquer ces normes;

c) A souligné qu'il fallait faire en sorte que les organismes nationaux et internationaux participent davantage à l'initiative SDMX en leur ménageant des voies de coopération avec les organisations qui l'ont lancée afin d'influencer les décideurs et les dirigeants à répondre à leurs besoins, notamment en ce qui concerne la mise au point de concepts intersectoriels, ce qui devrait compléter l'activité déjà engagée par le Comité de coordination des activités de statistique et les nombreuses organisations internationales qui le composent;

d) Ont souligné qu'il importait de renforcer les capacités et de poursuivre la promotion dans ce domaine en organisant des séminaires et des ateliers, en élaborant des guides et des manuels et en donnant des conseils d'application grâce à la formation et à l'assistance technique;

e) S'est félicitée que le site Web de l'initiative SDMX ait été amélioré car il constitue un pôle d'information sur les normes SDMX, les directives intersectorielles, les activités menées dans les différents domaines statistiques, les méthodes d'application et les divers outils et manifestations, et permet de formuler

¹² E/CN.3/2008/13.

des observations et d'échanger des renseignements sur les progrès accomplis aux niveaux national et international dans le domaine des normes SDMX;

f) A demandé aux organisations qui ont lancé l'initiative SDMX de continuer de promouvoir la mise au point d'outils et de logiciels, mis à disposition gracieusement, visant à améliorer les systèmes statistiques par l'échange de données et de métadonnées;

g) A pris note de la liste d'applications et de projets qui utilisent les normes SDMX aux niveaux national et international.

39/113

Développement des statistiques régionales en Afrique

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de la Commission économique pour l'Afrique¹³ et s'est félicitée qu'elle se soit de nouveau dotée d'un centre de coordination des activités statistiques en créant le Centre africain de statistique;

b) A fait siennes les recommandations formulées au paragraphe 25 du rapport, qui visent à relever les défis auxquels se heurtent les systèmes statistiques nationaux africains;

c) A félicité l'Afrique d'avoir institué la première Commission africaine de statistique et constaté que cette commission constituait la principale entité du système statistique sur le continent;

d) A observé que d'autres régions du monde peuvent tirer des enseignements des problèmes et des solutions, ainsi que de la création de plusieurs organismes chargés de la coordination des statistiques en Afrique;

e) A engagé les pays d'Afrique à redoubler d'efforts pour renforcer leurs capacités nationales en vue de produire en temps utile des statistiques fiables à l'appui de leurs efforts de développement;

f) S'est félicitée que plusieurs organismes et partenaires de développement aient fourni à l'Afrique un appui technique et financier en vue du renforcement de ses capacités statistiques et a engagé vivement les organisations internationales et les donateurs à renforcer leur appui au développement des statistiques en Afrique.

39/114

Indicateurs du développement

La Commission de statistique :

a) A examiné le rapport du Secrétaire général sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement¹⁴ et salué les efforts consentis par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement pour donner suite à certaines des

¹³ E/CN.3/2008/14.

¹⁴ E/CN.3/2008/29 et Corr.1.

recommandations formulées dans la résolution 2006/6 du Conseil économique et social et permettre à un nombre croissant d'États Membres de prendre part à ses délibérations;

b) A pris note du paragraphe 19 du rapport sur les délibérations du Groupe et des recommandations sur la voie à suivre;

c) A pris note également des graves préoccupations exprimées par plusieurs États Membres à propos de la qualité de la mesure des indicateurs et demandé qu'un rapport lui soit présenté à ce sujet à sa prochaine session;

d) A réaffirmé la résolution 2006/6 du Conseil économique et social sur le renforcement des capacités statistiques et rappelé qu'elle attachait une grande importance à sa mise en œuvre intégrale;

e) A demandé au Groupe d'accorder plus d'attention au fait qu'il fallait améliorer la capacité des pays de produire les indicateurs;

f) A demandé également au Groupe de lui présenter, à sa quarantième session, des recommandations sur la manière d'améliorer le renforcement des capacités statistiques dans les pays;

g) A demandé au Groupe et à tous les organes concernés de redoubler d'efforts pour continuer de perfectionner les indicateurs relatifs à tous les objectifs du Millénaire pour le développement en y apportant des améliorations méthodologiques et techniques;

h) A pris note avec intérêt de l'évaluation de la disponibilité de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement présentée chaque année dans le rapport et demandé au Groupe de lui présenter, à sa quarantième session, une analyse approfondie de la disponibilité des données, et dans la mesure du possible, des écarts constatés entre les données nationales et les données internationales se rapportant aux indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement;

i) A constaté qu'il fallait d'urgence aider les pays à procéder au suivi de tous les objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, et demandé à tous les partenaires, y compris les commissions régionales, l'ONU et toutes les organisations internationales, d'aider les pays à poursuivre le développement de leurs statistiques, en respectant intégralement leurs exigences et leurs priorités, et de contribuer à accroître l'appui financier.

39/115

Statistiques sanitaires

La Commission de statistique a pris note du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires¹⁵ et du rapport sur la réunion de décembre 2007 que le Groupe a fourni comme document de référence et s'est dite favorable à l'action engagée pour améliorer la coordination des statistiques sanitaires et à la proposition d'élaborer un cadre.

¹⁵ E/CN.3/2008/15.

39/116

Questions relatives au programme : Division de statistique de l'ONU

La Commission a pris note du rapport que le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté oralement concernant les travaux en cours, les plans et les priorités de la Division et notamment :

a) Elle a pris note du cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2010-2011, qui figurait dans un document de travail non officiel distribué;

b) En application de la résolution 62/133 de l'Assemblée générale, elle a approuvé la création d'un groupe d'Amis de la présidence chargé de mener un examen technique approfondi des indicateurs proposés pour mesurer la violence à l'égard des femmes et demandé à ce groupe de lui faire rapport à sa quarantième session;

c) Elle a noté que la Division de statistique de l'ONU entendait poursuivre son travail dans le domaine des statistiques sociales et insisté pour que toute proposition formulée à sa prochaine session concernant la création d'un groupe d'étude sur ce sujet soit assortie d'une description précise de ses fonctions.

39/117

Documents examinés par la Commission de statistique à sa trente-neuvième session

La Commission de statistique a pris note des rapports ci-après, dont elle était saisie à sa trente-neuvième session :

Rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et du logement¹⁶

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises¹⁷

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises¹⁸

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services¹⁹

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix²⁰

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'Organisation de coopération et

¹⁶ E/CN.3/2008/16.

¹⁷ E/CN.3/2008/17.

¹⁸ E/CN.3/2008/18.

¹⁹ E/CN.3/2008/19.

²⁰ E/CN.3/2008/20.

de développement économiques et de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture²¹

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel²²

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wye sur les statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture²³

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement²⁴

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale²⁵

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique²⁶

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité directeur du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle²⁷

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau international du Travail²⁸

Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique²⁹

Note du Secrétaire général transmettant la note d'information du Comité de coordination des activités de statistique sur l'application des principes régissant les activités statistiques internationales³⁰

²¹ E/CN.3/2008/21.

²² E/CN.3/2008/22.

²³ E/CN.3/2008/23.

²⁴ E/CN.3/2008/24.

²⁵ E/CN.3/2008/25.

²⁶ E/CN.3/2008/26.

²⁷ E/CN.3/2008/27.

²⁸ E/CN.3/2008/28.

²⁹ E/CN.3/2008/30.

³⁰ E/CN.3/2008/31.

Chapitre II

Points sur lesquels la Commission devra se prononcer après examen

A. Examen du programme : statistiques de l'emploi

1. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour à ses 1^{re} et 7^e séances, les 26 et 29 février 2008. À sa 1^{re} séance, la Commission était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur les statistiques du travail (E/CN.3/2008/2).
2. À la 1^{re} séance, le 26 février, le représentant du Royaume-Uni a fait une déclaration liminaire.
3. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Finlande, des Pays-Bas, du Japon et du Canada ainsi que par les observateurs du Ghana, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Suriname, de l'Espagne, de Cuba, du Cameroun, de la Jordanie, du Maroc et de l'Inde. L'observateur de la Palestine est également intervenu.
4. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs de la Communauté européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les représentants de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sont également intervenus.
5. À la même séance encore, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé des observations finales.

Mesures prises par la Commission

6. À sa 7^e séance, le 29 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 a) de l'ordre du jour.
7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 39/101).

B. Statistiques de l'éducation

8. La Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour à ses 1^{re} et 7^e séances, les 26 et 29 février 2008. À sa 1^{re} séance, la Commission était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques de l'éducation (E/CN.3/2008/3).
9. À la 1^{re} séance, le 26 février, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a fait une déclaration liminaire. À la 1^{re} séance également, des déclarations ont été faites par les représentants du Canada et du Japon, ainsi que par les observateurs de l'Australie et de Cuba. L'observateur de la Palestine est également intervenu.

10. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé des observations finales.

Mesures prises par la Commission

11. À sa 7^e séance, le 29 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 b) de l'ordre du jour.

12. À la même séance, à l'issue d'une déclaration du représentant du Canada, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 39/102).

C. Programme de comparaison internationale

13. La Commission a examiné le point 3 c) de son ordre du jour à ses 2^e et 7^e séances, les 26 et 29 février 2008. À sa 2^e séance, la Commission était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau central du Programme de comparaison internationale de la Banque mondiale (E/CN.3/2008/33) et de la note du Secrétaire général transmettant le rapport des Amis du Président sur l'évaluation du Programme (E/CN.3/2008/4).

14. À la 2^e séance également, le 26 février, les représentants de la Banque mondiale et de la Norvège ont fait des déclarations liminaires.

15. À la même séance encore, des déclarations ont été faites par les représentants du Canada, de la Finlande, de la Chine, du Japon, de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Fédération de Russie, du Liban, de la Hongrie, et du Bélarus ainsi que par les observateurs de l'Inde, du Cameroun, de la Slovénie, du Suriname, de l'Ouganda, du Niger, de la Mongolie, du Gabon, du Ghana, du Maroc, de la Côte d'Ivoire, de la République démocratique populaire lao, du Sénégal, de l'Australie, des Bahamas et de Cuba.

16. Toujours, à la même séance des déclarations ont été faites par les observateurs de l'OCDE, de la Communauté européenne, de la Banque africaine de développement et de la Banque asiatique de développement et par les représentants du Fonds monétaire international (FMI) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

17. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé des observations finales.

Mesures prises par la Commission

18. À sa 7^e séance, le 29 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 c) de son ordre du jour.

19. À la même séance, à l'issue de déclarations faites par les représentants de la France, du Canada et de l'Afrique du Sud et les observateurs du Suriname, de

l'Inde, de la Palestine, du Niger et des Bahamas, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 39/103).

D. Comptabilité nationale

20. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour à ses 2^e, 3^e et 7^e séances, les 26, 27 et 29 février 2008. À ses 2^e et 3^e séances, la Commission était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2008/5).

21. À la 2^e séance, le 26 février, le Chef du Service des statistiques économiques du Département des affaires économiques et sociales et le représentant du FMI ont fait des déclarations liminaires.

22. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la France, de l'Allemagne et de la Fédération de Russie et par l'observateur de la Côte d'Ivoire.

23. À la 3^e séance, le 27 février, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis et du Japon ainsi que par les observateurs des Philippines, de l'Indonésie, du Brésil, de la Malaisie et de la Jordanie.

24. À la même séance, les observateurs de la Communauté européenne et du FMI et le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sont également intervenus.

25. À la même séance également, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé des observations finales.

Mesures prises par la Commission

26. À sa 7^e séance, le 29 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 d) de l'ordre du jour.

27. À la même séance, à l'issue de déclarations faites par les représentants de l'Allemagne, de la France et du Liban, la Commission a adopté le projet de décision tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 39/104).

E. Statistiques économiques intégrées

28. La Commission a examiné le point 3 e) de son ordre du jour à ses 3^e et 7^e séances, les 27 et 29 février 2008. À sa 3^e séance, la Commission était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées (E/CN.3/2008/6).

29. À la 3^e séance, le 27 février, l'observateur de la Suisse a fait une déclaration liminaire.

30. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Royaume-Uni, de la Finlande, du Canada, du Mexique, de la Jamaïque et des États-

Unis ainsi que par les observateurs de l'Égypte, du Niger, de la Malaisie et du Maroc.

31. Également à la même séance, l'observateur de la Communauté européenne et le représentant de l'OIT sont intervenus.

32. À la même séance toujours, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé des observations finales.

Mesures prises par la Commission

33. À sa 7^e séance, le 29 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 e) de l'ordre du jour.

34. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 39/105).

F. Statistiques du tourisme

35. La Commission a examiné le point 3 f) de son ordre du jour à ses 3^e et 7^e séances, les 27 et 29 février 2008. À sa 3^e séance, la Commission était saisie du rapport conjoint du Secrétaire général et de l'Organisation mondiale du tourisme sur les statistiques du tourisme (E/CN.3/2008/7).

36. À la 3^e séance, le 27 février, le représentant de l'Organisation mondiale du tourisme a fait une déclaration liminaire.

37. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Oman, de la Chine, du Canada et du Mexique ainsi que par les observateurs de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de l'Italie, de Sainte-Lucie, de Cuba et des Bahamas. L'observateur de la Palestine est également intervenu.

38. Également à la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé des observations finales.

Mesures prises par la Commission

39. À sa 7^e séance, le 29 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté au titre du point 3 f) de l'ordre du jour.

40. À la même séance, à l'issue d'une déclaration faite par l'observateur du Sénégal, la Commission a adopté le projet de décision tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 39/106).

G. Statistiques de la distribution

41. La Commission a examiné le point 3 g) de son ordre du jour à ses 3^e et 7^e séances, les 27 et 29 février 2008. À sa 3^e séance, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de la distribution (E/CN.3/2008/8).

42. À la 3^e séance, le 27 février, le Chef du Service des statistiques du commerce du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.

43. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Japon, du Canada, de la France, des États-Unis et du Bélarus, ainsi que par l'observateur des Philippines. L'observateur de la Communauté européenne est également intervenu.

44. Également à la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé des observations finales.

Mesures prises par la Commission

45. À sa 7^e séance, le 29 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 g) de l'ordre du jour.

46. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 39/107).

H. Statistiques industrielles

47. La Commission a examiné le point 3 h) de son ordre du jour à ses 3^e et 7^e séances, les 27 et 29 février 2008. À sa 3^e séance, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques industrielles (E/CN.3/2008/9).

48. À la 3^e séance, le 27 février, le Chef du Service des statistiques économiques du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.

49. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Liban, du Japon et de la Fédération de Russie, ainsi que par les observateurs de l'Australie, de la République de Corée, du Chili et du Pérou.

50. Également à la même séance, des déclarations ont été faites par l'observateur de la Communauté européenne et le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

51. À la même séance encore, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé des observations finales.

Mesures prises par la Commission

52. À sa 7^e séance, le 29 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 h) de l'ordre du jour.

53. À la même séance, à l'issue des déclarations faites par les représentants de la France et de l'ONUDI, la Commission a adopté le projet de décision tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 39/108).

I. Statistiques du commerce international de marchandises

54. La Commission a examiné le point 3 i) de son ordre du jour à ses 3^e, 4^e et 7^e séances, les 27 et 29 février 2008. À ses 3^e et 4^e séances, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques du commerce international de marchandises (E/CN.3/2008/10).

55. À sa 3^e séance, le 27 février, la Commission a entendu une déclaration liminaire du Chef du Service des statistiques du commerce du Département des affaires économiques et sociales.

56. À la 4^e séance, le 27 février, des déclarations ont été faites par le représentant du Canada, ainsi que par les observateurs de Cuba, de l'Égypte, de l'Inde et de l'Australie.

57. À la même séance, les observateurs de la Communauté européenne, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Organisation mondiale des douanes et le représentant de la CNUCED sont également intervenus.

58. À la même séance également, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé des observations finales.

Mesures prises par la Commission

59. À sa 7^e séance, le 29 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 i) de l'ordre du jour.

60. À la même séance, à l'issue d'une déclaration faite par l'observateur de l'Inde, la Commission a adopté le projet de décision tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 39/109).

J. Statistiques du développement humain

61. La Commission a examiné le point 3 j) de son ordre du jour à ses 4^e et 7^e séances, les 27 et 29 février 2008. À sa 4^e séance, elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau du rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (E/CN.3/2008/11).

62. À la 4^e séance, le 27 février, le représentant du PNUD a fait une déclaration liminaire.

63. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne, du Japon, de l'Afrique du Sud et de la Jamaïque, ainsi que par les observateurs du Sénégal, de l'Australie, du Niger, de la Jordanie, du Pérou, du Kazakhstan, des Maldives, de Cuba et de la Mongolie. L'observateur de la Communauté européenne est également intervenu.

64. Également à la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé des observations finales.

Mesures prises par la Commission

65. À sa 7^e séance, le 29 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 j) de l'ordre du jour.

66. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 39/110).

K. Collecte et diffusion des statistiques par la Division de statistique de l'ONU

67. La Commission a examiné le point 3 k) de son ordre du jour à ses 4^e et 7^e séances, les 27 et 29 février 2008. À sa 4^e séance, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur la collecte et la diffusion des statistiques par la Division de statistique de l'ONU (E/CN.3/2008/12).

68. À la 4^e séance, le 27 février, le Chef du Service de statistique du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.

69. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des Pays-Bas, de la Chine, du Royaume-Uni, de la Hongrie, de la Jamaïque et du Canada, ainsi que par l'observateur du Suriname.

70. Également à la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé des observations finales.

Mesures prises par la Commission

71. À la 7^e séance, le 29 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 k) de l'ordre du jour.

72. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 39/111).

L. Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées

73. La Commission a examiné le point 3 l) de son ordre du jour à ses 4^e et 7^e séances, les 27 et 29 février 2008. À sa 4^e séance, la Commission était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées (E/CN.3/2008/13).

74. À la 4^e séance, le 27 février, l'observateur de la Communauté européenne a fait une déclaration liminaire.

75. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Mexique, de la Chine, des Pays-Bas, de l'Oman et des États-Unis, ainsi que par les observateurs de l'Italie, de Sainte-Lucie, de la Suède, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Chili et de l'Inde.

76. Également à la même séance, l'observateur de l'OCDE a fait une déclaration.

77. À la même séance encore, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé des observations finales.

Mesures prises par la Commission

78. À sa 7^e séance, le 29 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui avait présenté pour adoption au titre du point 3 l) de l'ordre du jour.

79. À la même séance, à l'issue de déclarations faites par les observateurs de l'Inde et de la Nouvelle-Zélande, la Commission a adopté le projet de décision tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 39/112).

M. Développement des statistiques régionales en Afrique

80. La Commission a examiné le point 3 m) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 28 février 2008. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) (E/CN.3/2008/14).

81. À la même séance, le 28 février, le représentant de la CEA a fait une déclaration liminaire.

82. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants de la France, du Canada, du Japon et de la Mauritanie, ainsi que par les observateurs du Niger, du Ghana, de l'Australie, du Suriname, de la Thaïlande et de l'Inde. L'observateur de la Palestine est également intervenu.

83. Toujours à la même séance, les observateurs de la Banque islamique de développement, de la Banque africaine de développement, de l'OCDE et de la Communauté européenne, ainsi que les représentants du FMI, de la Banque mondiale, de l'Union postale universelle (UPU), de l'OIT et de l'ONUDI ont fait des déclarations.

84. À la même séance encore, le Président a fait une déclaration et le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé des observations finales.

Mesures prises par la Commission

85. À sa 7^e séance, le 29 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui avait présenté pour adoption au titre du point 3 m) de l'ordre du jour.

86. À la même séance, à l'issue de déclarations faites par les observateurs du Suriname et de la Palestine, la Commission a adopté le projet de décision tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 39/113).

N. Indicateurs du développement

87. La Commission a examiné le point 3 n) de son ordre du jour à ses 5^e et 7^e séances, les 28 et 29 février 2008.

88. À la 5^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis, de la Jamaïque, du Japon, de la Chine, de la Finlande, du Canada, du Soudan, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne, de la Colombie et de la Mauritanie, ainsi que par les observateurs d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Argentine, de l'Inde, du Brésil, de la Jordanie, de l'Égypte et du Suriname. L'observateur du Saint-Siège est également intervenu.

89. À la même séance, le Président a fait une déclaration et le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé des observations finales.

Mesures prises par la Commission

90. À sa 7^e séance, le 29 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui avait présenté pour adoption au titre du point 3 n) de l'ordre du jour.

91. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Finlande et des États-Unis et les observateurs d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) et de l'Inde. Dans sa déclaration, l'observatrice d'Antigua-et-Barbuda, prenant la parole au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, s'est déclarée préoccupée par la qualité des indicateurs. La Commission a adopté le projet de décision tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 39/114).

Chapitre III

Points pour information

A. Statistiques sanitaires

Mesures prises par la Commission

1. La Commission a examiné le point 4 a) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 28 février 2008. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires (E/CN.3/2008/15).

2. À cette séance, après avoir entendu les déclarations des représentants des États-Unis d'Amérique et du Japon, de l'observateur de l'Australie et des représentants du Bureau international du Travail et de l'Organisation mondiale de la Santé, la Commission a pris note du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires (E/CN.3/2008/15) (voir chap. I, sect. B, décision 39/115).

B. Recensements de la population et du logement

Mesures prises par la Commission

3. La Commission a examiné le point 4 b) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 28 février 2008. Elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et du logement (E/CN.3/2008/16) (voir chap. I, sect. B, décision 39/117).

C. Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises

Mesures prises par la Commission

4. La Commission a examiné le point 4 c) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 28 février 2008. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises (E/CN.3/2008/17).

5. À la même séance, après avoir entendu une déclaration de l'observateur de l'Australie, la Commission a pris note du rapport de la Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises (E/CN.3/2008/17) (voir chap. I, sect. B, décision 39/117).

D. Statistiques du commerce international de marchandises

Mesures prises par la Commission

6. La Commission a examiné le point 4 d) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 28 février 2008. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises (E/CN.3/2008/18) (voir chap. I, sect. B, décision 39/117).

E. Statistiques du commerce international des services

Mesures prises par la Commission

7. La Commission a examiné le point 4 e) de l'ordre du jour à sa 6^e séance, le 28 février 2008. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (E/CN.3/2008/19) (voir chap. I, sect. B, décision 39/117).

F. Groupe d'Ottawa sur les indices des prix

Mesures prises par la Commission

8. La Commission a examiné le point 4 f) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 28 février 2008. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix (E/CN.3/2008/20) (voir chap. I, sect. B, décision 39/117).

G. Statistiques des sciences et de la technologie

Mesures prises par la Commission

9. La Commission a examiné le point 4 g) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 28 février 2008. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'Organisation de coopération et de développement économiques et Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (E/CN.3/2008/21) (voir chap. I, sect. B, décision 39/117).

H. Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel

Mesures prises par la Commission

10. La Commission a examiné le point 4 h) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 28 février 2008. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel (E/CN.3/2008/22) (voir chap. I, sect. B, décision 39/117).

I. Statistiques agricoles

Mesures prises par la Commission

11. La Commission a examiné le point 4 i) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 28 février 2008. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wye sur les statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture (E/CN.3/2008/23).

12. À cette séance, les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la France et l'observateur du Pérou ont fait des déclarations. Le représentant de la Communauté européenne a également fait une déclaration.

13. À la même séance, la Commission a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wye sur les statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture (E/CN.3/2008/23) (voir chap. I, sect. B, décision 39/117).

J. Statistiques de l'environnement

Mesures prises par la Commission

14. La Commission a examiné le point 4 j) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 28 février 2008. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/2008/24) (voir chap. I, sect. B, décision 39/117).

K. Comptabilité environnementale

Mesures prises par la Commission

15. La Commission a examiné le point 4 k) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 28 février 2008. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale (E/CN.3/2008/25) (voir chap. I, sect. B, décision 39/117).

L. Coordination et intégration des programmes de statistique

Mesures prises par la Commission

16. La Commission a examiné le point 4 l) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 28 février 2008. Elle était saisie des documents suivants : a) Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités statistiques (E/CN.3/2008/26); et b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (E/CN.3/2008/27) (voir chap. I, sect. B, décision 39/117).

M. Classifications économiques et sociales internationales

Mesures prises par la Commission

17. La Commission a examiné le point 4 m) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 28 février 2008. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau international du Travail (E/CN.3/2008/28).

18. À la même séance, après avoir entendu une déclaration du représentant du Bureau international du Travail, la Commission a pris note de la note du Secrétaire

général transmettant le rapport du Bureau (E/CN.3/2008/28) (voir chap. I, sect. B, décision 39/117).

**N. Suite donnée aux décisions de politique générale
du Conseil économique et social**

Mesures prises par la Commission

19. La Commission a examiné le point 4 n) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 28 février 2008. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2008/30) (voir chap. I, sect. B, décision 39/117).

O. Principes régissant les activités statistiques internationales

Mesures prises par la Commission

20. La Commission a examiné le point 4 o) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 28 février 2008. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général sur l'application des principes régissant les activités statistiques internationales (E/CN.3/2008/31) (voir chap. I, sect. B, décision 39/117).

Chapitre IV

Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)

1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 29 février 2008.
2. À cette séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté un rapport oral sur les activités en cours, les plans et les priorités de la Division.
3. À la même séance, les représentants du Mexique, du Canada, des États-Unis d'Amérique et de l'Afrique du Sud et l'observateur de l'Inde ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.

Mesures prises par la Commission

4. À sa 7^e séance, le 29 février, la Commission a pris note du rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique de l'ONU (voir chap. I, sect. B, décision 39/116).

Chapitre V

Ordre du jour provisoire et dates de la quarantième session de la Commission de statistique

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 29 février 2008. Elle était saisie des documents suivants, qui lui ont été présentés avec des modifications apportées oralement par le Chef du Service des services statistiques du Département des affaires économiques et sociales :

a) Ordre du jour provisoire et documentation de la quarantième session de la Commission (E/CN.3/2008/L.2);

b) Note du Secrétaire général sur le programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour la période 2008-2011 (E/CN.3/2008/32).

2. À la même séance, les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de la Finlande et du Liban, ainsi que l'observateur d'Antigua-et-Barbuda (qui s'exprimait au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) et l'observateur de l'Inde ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine et le représentant de l'UNESCO ont également fait des déclarations, auxquelles a répondu le Directeur de la Division de statistique de l'ONU.

Mesures prises par la Commission

3. À sa 7^e séance, le 29 février, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarantième session, tel qu'il avait été modifié oralement, et chargé le Bureau de l'harmoniser et d'en arrêter la rédaction définitive. Elle a aussi décidé de recommander au Conseil économique et social d'approuver son ordre du jour provisoire tel que modifié oralement (voir chap. I, sect. A).

4. À la même séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social d'approuver les dates du 24 au 27 février 2009 pour sa prochaine session (voir chap. I, sect. A).

5. À sa 7^e séance également, la Commission a approuvé son projet de programme de travail pluriannuel pour 2008-2011 tel qu'il avait été modifié oralement.

Chapitre VI

Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-neuvième session

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 29 février 2008.
2. À la 7^e séance, le 29 février, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-neuvième session (E/CN.3/2008/L.3) et un document non officiel contenant les projets de décision.
3. À la même séance, le représentant de la Finlande a fait une déclaration et révisé oralement le document E/CN.3/2008/L.3.
4. À la 7^e séance également, les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France et du Liban ont fait des déclarations sur le texte du document non officiel, de même que les observateurs d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), des Bahamas, de l'Inde, du Niger, de la Nouvelle-Zélande et du Suriname. L'observateur de la Palestine et le représentant de l'ONUDI ont également fait des déclarations.
5. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique a répondu à des questions.

Mesures prises par la Commission

6. À la 7^e séance également, la Commission a adopté le projet de rapport ainsi que le texte des décisions qui y figurait, tel que modifié oralement, et chargé le Rapporteur d'y mettre la dernière main. Après l'adoption du projet de rapport, le représentant des États-Unis a fait une déclaration.

Chapitre VII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de statistique a tenu sa trente-neuvième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 26 au 29 février 2008. Elle a tenu 7 séances (1^{re} à 7^e).

B. Participation

2. Ont participé à la session les représentants de 23 États membres de la Commission. Des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres y ont également participé. La liste des participants est publiée sous la cote E/CN.3/2008/INF/1.

C. Élection du Bureau

3. À sa 1^{re} séance, le 26 février 2008, la Commission a élu, par acclamation, les membres suivants du Bureau :

Président :

Pali Lehohla (Afrique du Sud)

Vice-Présidents :

Heli Jeskanen-Sundström (Finlande)

Hector Maldonado Gómez (Colombie)

Ali Bin Mahboob bin Hassan (Oman)

Rapporteur :

Péter Pukli (Hongrie)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

4. À la 1^{re} séance, le 26 février 2008, après les déclarations faites par l'observateur d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) et le représentant de la Chine, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire, figurant dans le document E/CN.3/2008/1, tel que révisé oralement. L'ordre du jour était le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Points sur lesquels la Commission devra se prononcer :
 - a) Examen du programme : statistiques de l'emploi;
 - b) Statistiques de l'éducation;
 - c) Programme de comparaison internationale;

- d) Comptabilité nationale;
 - e) Statistiques économiques intégrées;
 - f) Statistiques du tourisme;
 - g) Statistiques de la distribution;
 - h) Statistiques industrielles;
 - i) Statistiques du commerce international de marchandises;
 - j) Statistiques du développement humain;
 - k) Collecte et diffusion de statistiques par la Division de statistique de l'ONU;
 - l) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées;
 - m) Développement des statistiques régionales en Afrique;
 - n) Indicateurs du développement.
4. Points pour information :
- a) Statistiques de la santé;
 - b) Recensements de la population et du logement;
 - c) Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises;
 - d) Statistiques du commerce international de marchandises;
 - e) Statistiques du commerce international de services;
 - f) Groupe d'Ottawa sur les indices de prix;
 - g) Statistiques des sciences et de la technologie;
 - h) Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel;
 - i) Statistiques agricoles;
 - j) Statistiques de l'environnement;
 - k) Comptabilité environnementale;
 - l) Coordination et intégration des programmes de statistique;
 - m) Classifications économiques et sociales internationales;
 - n) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social;
 - o) Principes régissant les activités statistiques internationales.
5. Questions relatives au programme (Division de statistique de l'ONU).
6. Ordre du jour provisoire et dates de la quarantième session de la Commission.
7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-neuvième session.

5. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session (E/CN.3/2008/L.1), telle que modifiée oralement.

6. À la 1^{re} séance également, la Commission a invité les organisations ci-après à participer en qualité d'observateur à la trente-neuvième session : Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT); Institut arabe de formation et de recherche en statistique; Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques; Banque des règlements internationaux; Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest; Communauté du Pacifique.

E. Documentation

7. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa trente-neuvième session est affichée sur le site Web de la Division de statistique (<http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2008.htm>).

